

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas validé

① Les justificatifs de votre statut professionnel de moins de 3 mois

- **Artisan** : Attestation récente d'inscription au répertoire des Métiers
- **Maison des Artistes** : Appel de cotisations, de C.S.G et C.R.D.S
- **Profession libérale** : Avis d'échéance URSAFF
- **Autres statuts** : se renseigner auprès de l'organisation ou de l'organisme dont vous dépendez

② Assurances

Une attestation de moins de trois mois d'assurance responsabilité civile professionnelle sur laquelle est spécifiée en toutes lettres « **non sédentaires, étendue aux foires et marchés** ».

③ Participation financière (merci d'envoyer par courrier le ou les chèques à votre candidature)

- Pour **les adhérents** à une association professionnelle de céramistes membre du Collectif National des Céramistes (voir sur le site www.collectif-ceramistes.org) : **1 chèque de 90€** à l'ordre de la Maison de la Céramique (ou **de 45€** si vous postulez dans la sélection jeunes ateliers)
- Pour **les non-adhérents** à une association de professionnelle de céramistes membre du Collectif National des Céramistes :
1 chèque de 90€ à l'ordre de la Maison de la Céramique (ou de 45€ si vous postulez à la sélection jeunes ateliers)
et 1 chèque de 15€ à l'ordre de d'Argiles

④ Bol de la solidarité ♥ et Céramistes pour les réfugiés ♥

Ce marché étant labellisé pour sa qualité par d'Argiles, vous y serez sollicité dans le cadre du **Bol de la solidarité** (fond de solidarité/Région Rhône-Alpes) mise en place par d'Argiles.

Ainsi le samedi matin des céramistes, membres de d'Argiles, passeront à chaque stand pour la collecte et solliciteront votre participation par le don d'un bol ou d'une petite pièce accompagnée de votre carte de visite. Dimanche soir, les céramiques non vendues vous seront restituées.

"Céramistes pour les réfugiés" est une page Facebook, où se déroulent des ventes aux enchères de pièces en céramique au profit d'associations venant en aide aux personnes en exil. Pour le marché de potiers de Dieulefit, nous avons décidé d'avoir un stand pour vendre des pièces que les céramistes (vous !) vont nous donner en soutien. Comme toujours, les 100% du prix de vente seront versés aux associations.

⑤ Règlement intérieur du marché

Lire, accepter et signer le règlement intérieur du marché.

L'installation se fait le samedi matin de 7h à 8h30. Le stand devra être bâché le samedi soir, et résister aux intempéries. **Longueur de l'emplacement** : 5.5 m linéaires (espace 100 cm compris). Prévoir des cales pour l'installation.

En cas d'absence ou d'annulation moins d'un mois avant la date du marché, aucun remboursement ne pourra être réclamé, y compris pour les repas.

Merci beaucoup de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts !

LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE TRANSMIS

par mail à marchedepotiers.dieulefit@orange.fr

et les chèques, par voie postale à la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit – Parc de la Baume – Rue des Reymond – 26220 DIEULEFIT

Au plus tard le 7 février 2021

maison de la céramique Dieulefit

RÈGLEMENT INTERIEUR MARCHÉ DES POTIERS DE DIEULEFIT Samedi 22 et dimanche 23 Mai 2021

- 1 Être inscrit au Répertoire des Métiers, à la Maison des Artistes ou à l'URSSAF,
Joindre un justificatif récent (**D1 de de moins de trois mois**, ou dernière notification de l'URSSAF).
Pour les autoentrepreneurs exerçant cette activité à titre principal : Joindre une attestation sur l'honneur.
- 2 Être en possession, les jours du marché, de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires.
Cette carte est délivrée par la préfecture.
- 3 Définir sa production en quelques mots
Joindre par mail en format JPEG : **3** photos récentes de votre travail, + **1** de votre stand
(inutile d'en envoyer plus, les 4 premières seulement, seront visionnées).
Envoyer vos photos par courriel à : marchedepotiers.dieulefit@orange.fr
En cas d'impossibilité, l'envoi postal des photos sur clé USB est toléré.
- 4 Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondant à son dossier de candidature.
Nous vous demandons de soigner tout particulièrement votre stand.
Aucun revendeur ne sera toléré.
- 5 Joindre la participation financière lors de l'inscription définitive.
 - **Pour les adhérents** à une association professionnelle de céramiste membre du Collectif National des Céramistes : **1 chèque de 90 euros à l'ordre de la Maison de la Céramique (ou 1 chèque de 45€ si vous postulez dans la sélection Jeunes Ateliers)**
 - **Pour les non adhérents** à une association professionnelle de céramiste membre du Collectif National des Céramistes : **1 chèque de 90 euros de la Maison de la Céramique (ou 1 chèque de 45€ si vous postulez dans la sélection Jeunes Ateliers) et 1 chèque de 15€ à l'ordre de D'ARGILES.**

Adhérents / non adhérents

Explication du supplément d'inscription de 15€ destiné à d'Argiles (association des céramistes de Rhône alpes).
Les marchés, biennales événements céramiques sont issus d'un modèle commun provenant du travail bénévole au sein des associations professionnelles de céramistes membres du CNC, de céramistes qui ont accepté de consacrer du temps, de l'énergie, une cotisation d'adhésion annuelle à leur association... au bénéfice de tous !
Les coûts des outils pédagogiques et de communications des événements sont financés avec les cotisations des adhérents des associations professionnelles de céramistes membres du CNC.

Les adhérents ont donc un retour sur leur investissement personnel lorsqu'ils s'inscrivent à un événement.

Par équité, il a été institué un supplément de 15€ pour les non-adhérents afin que ceux-ci participe également aux frais engendrés par l'organisation d'événements.

À partir d'un certain nombre de marchés par an (5 ou 6 par exemple), il peut devenir plus intéressant financièrement de payer la cotisation d'adhésion plutôt que de continuer à cumuler les suppléments à chaque participation à un marché...

Mais aussi découvrir tout l'intérêt (autre que financier) que cela représente d'adhérer à l'association locale (membre du CNC) dont dépend l'exposant.

Les chèques seront encaissés début mai.

La participation de **90€** comprend :

- L'emplacement pour samedi 22 et dimanche 23 mai 2021
- Les petits déjeuners du samedi et dimanche.
- Un repas le samedi soir à réserver lors de l'inscription.

Nous vous remercions de préciser si vous suivez un régime alimentaire spécifique ou si vous avez des allergies.

Pour des questions logistiques et sanitaires, merci de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts.

maison de la céramique Dieulefit

RÈGLEMENT INTERIEUR MARCHÉ DES POTIERS DE DIEULEFIT Samedi 22 et dimanche 23 Mai 2021 SUITE

- 6** Le marché se déroulant sur deux jours, il sera gardé la nuit pour éviter les vols.
L'installation se fera le samedi de 7h à 8h30.
Le stand devra être bâché sur place le samedi soir, et résister aux intempéries.
L'organisation n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, l'orage ou le vent.
L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, détériorations d'objets exposés, ainsi que les dommages causés aux tiers pendant la durée du marché.
Tout participant devra être titulaire d'une police **d'assurance responsabilité civile professionnelle**.
Pour éviter les dommages causés par les coups de vents, il est demandé aux potiers de ne pas prévoir de stands en hauteur, constitués de structures trop légères ou présentant une trop grande prise au vent.
Dans le cadre de la mise en conformité avec la Directive européenne 1935/2004 et pour se mettre aux normes sur les matériaux utilisés par les céramistes, reportez-vous au communiqué de mai 2012 sur le site du Collectif National des Céramistes : www.collectif-ceramistes.org
- 7** **La longueur de l'emplacement est de 5.5 mètres linéaires, si possible (espacement 100 cm compris)**
Les emplacements seront définis à l'avance.
Prévoir des cales pour installer votre stand.
- 8** Le nombre d'exposants est limité à **75**.
4 places seront réservées à des potiers installés depuis moins de 4 ans à un tarif réduit, dont 1 à un ancien stagiaire de la formation professionnelle de la Maison de la Céramique.
2 places seront réservées à des potiers dont les actions œuvrent à la connaissance du métier et à sa défense.
1 place sera réservée à un fournisseur de matériel céramique.
20 places seront réservées aux potiers du territoire du Pays de Dieulefit qui auront transmis leur dossier de candidature complet dans les délais. **Les céramistes du territoire** qui s'impliquent dans l'organisation du marché et qui auront transmis leur dossier de candidature complet dans les délais seront pris d'office.
Nous acceptons les stands communs uniquement en cas d'atelier commun.
Les potiers sélectionnés ne devront participer qu'au Marché de Dieulefit lors de ces deux jours.
- 9** Les potiers ayant participé aux deux derniers Marchés de Dieulefit en **2017 et 2019** (sauf ceux du Pays de Dieulefit), **ne pourront pas participer au marché en 2021**.
- 10** En cas d'intempéries ou de force majeure, les droits d'inscription ne pourront être remboursés.
- 11** En cas d'absence d'un exposant ou d'annulation d'une réservation, **moins d'un mois avant la date du marché, aucun remboursement ne pourra être réclamé, y compris pour les repas.**
- 12** La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au **31 janvier 2021 et leur renvoi est à effectuer avant le 7 février 2021**
Après la phase de sélection, qui se déroulera fin février, le résultat de la sélection sera envoyé aux candidats avant la mi-mars.
- 13** Les potiers doivent **lire et accepter le présent règlement**.
- 14** En cas de litige, l'organisation sera seule juge.

maison de la céramique Dieulefit

FICHE DE CANDIDATURE 16^e MARCHE DES POTIERS

Samedi 22 et dimanche 23 mai 2021

NOM : PRENOM :

NOM DE L'ATELIER :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :

TELEPHONE : PORTABLE :

COURRIEL : FACEBOOK :

SITE INTERNET :

Si vous êtes concerné, merci de cocher la ou les cases :

- Je suis installé(e) depuis moins de 4 ans et je souhaite postuler à la sélection « Jeunes ateliers »
- Potier du Pays de Dieulefit
- Adhérent à une association professionnelle de céramistes membre du CNC (Ateliers d'Art de France n'est pas une association adhérente au Collectif National des Céramistes)

Merci de préciser laquelle : _____

STATUT PROFESSIONNEL

- Artisan, chambre des Métiers
- Artistes auteur, Maison des artistes
- Auto-entrepreneur
- Profession libérale
- Autre, précisez : _____

TYPE DE PRODUCTION (Cochez deux cases maximum)

- Utilitaire
- Bijoux
- Sculpture
- Luminaire (*attention, il n'y a pas de branchement électrique*)
- Décoratif
- Jardin
- Autre, précisez : _____

TYPE DE MATERIAUX OU TECHNIQUE PRINCIPALE (Cochez 1 seule case)

- Terre vernissée
- Raku
- Faïence
- Grés
- Porcelaine
- Autre, précisez : _____

Description en quelques mots de votre production :

maison de la céramique Dieulefit

FICHE COMPLÉMENTAIRE INSCRIPTION 16^e MARCHÉ DES POTIERS Samedi 22 et dimanche 23 Mai 2021

NOM : PRENOM :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement chez l'habitant, dès le vendredi soir, dans la limite des places disponibles.

Nombre de personnes :

Pour ceux qui préfèrent l'hôtel, le camping... voici le lien de l'Office du Tourisme de Dieulefit :

<https://www.dieulefit-tourisme.com/>

REPAS

Pour des questions logistiques, merci de bien vouloir apporter votre assiette et vos couverts.

Merci de cocher les cases qui vous concernent sur votre régime alimentaire :

- Sans gluten Sans lactose Végétarien
 Végan Autre, merci de préciser :

Samedi soir :

Je viendrai au repas du samedi soir compris dans l'inscription : oui non

Nombre de repas supplémentaires : x 15€ = € (1)

Samedi et dimanche midi : buvette/snack sur place

Je réserve des repas :

Samedi midi oui non Nbre de repas x 9€ = € (2)

Dimanche midi oui non Nbre de repas x 9€ = € (3)

→ **Merci de joindre un chèque du montant des repas (1 +2 +3) à l'ordre de la Maison de la Céramique**

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE A CE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Justificatifs de votre statut professionnel de moins de 3 mois
 - Attestation de moins de 3 mois d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Avec mention « **non sédentaire, étendue aux foires et marchés** »

Chèque(s) d'inscription au marché

Pour les adhérents à une association professionnelle membre du CNC

90€ à l'ordre de la Maison de la Céramique (ou 45€ pour la sélection Jeunes Ateliers)

Pour les non adhérents à une association professionnelle membre du CNC

90€ à l'ordre de la Maison de la Céramique (ou 45€ pour la sélection Jeunes Ateliers)

Et un chèque de 15€ à l'ordre de d'Argiles

1 chèque supplémentaires pour les repas si vous en prenez à l'ordre de la Maison de la Céramique

- Chèque des réservations des repas supplémentaires samedi soir et/ou samedi midi et/ou dimanche midi

LE DOSSIER COMPLET DOIT ETRE TRANSMIS
par mail à marchedepotiers.dieulefit@orange.fr

et les chèques, par voie postale à Maison de la Céramique,
Parc de la Baume, rue des Reymonds, 26220 DIEULEFIT

Au plus tard le 7 février 2021

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DELAI NE SERA PAS VALIDE PAR
LA COMMISSION DE SELECTION.

maison de la céramique Dieulefit

« Céramistes pour les réfugiés »

"Céramistes pour les réfugiés" est une page Facebook, <https://www.facebook.com/groups/1551990658149918> où se déroulent des ventes aux enchères de pièces en céramique au profit d'associations venant en aide aux personnes en exil. Depuis deux ans, les différentes ventes ont permis de rassembler plus de 10 000 euros au profit de différentes associations. (SOS Méditerranée, Utopia 56, Roya citoyenne, Tous migrants, MSF, Unicef, Refuge solidaire de Briançon)

Pour le marché de potiers de Dieulefit, nous avons décidé d'avoir un stand pour vendre des pièces que les céramistes (vous !) vont nous donner en soutien. Comme toujours, les 100% du prix de vente seront versés aux associations.

A vous de jouer !

Vous pouvez nous amener les pièces dès le samedi 8h sur le stand dédié, avec le prix indiqué.

MERCI !

Contacts : Marianne Castelly et Chloé Peytermann



le Bol de la Solidarité

Depuis de nombreuses années déjà, l'association d'Argiles a mis en place un dispositif d'aide aux céramistes professionnels en difficulté.

Chaque potier, céramiste, peut y participer en offrant un bol de sa création.

Les bols réunis par l'association d'Argiles sont vendus au profit du fonds régional de solidarité des potiers.

L'association D'Argiles ainsi que l'équipe organisatrice du marché vous remercient pour ce geste solidaire !



www.dargiles.org